

La pratique collective : ensemble c'est mieux

12 ensembles instrumentaux ou vocaux accueillent les élèves de manière régulière dans des pratiques collectives, mêlant épanouissement et plaisir musical.



12 ensembles pour des pratiques variées

Les ensembles se produisent tout au long de l'année dans les communes de la vallée de l'Hérault, et parfois au-delà, dans le cadre de rencontres avec d'autres écoles du département. Certains de ces ensembles sont même ouverts aux musiciens qui ne sont pas élèves à l'école de musique, renseignez-vous !

Les ensembles :

- ▶ Quatre chorales
- ▶ Deux ensembles à vent
- ▶ Un orchestre de guitare
- ▶ Un ensemble de jazz
- ▶ Un ensemble à cordes
- ▶ Un atelier de tambour sur cadre
- ▶ Un atelier Batucada
- ▶ Une fanfare après l'école

L'école de musique a créé en 2016 la Sympargoire, fanfare après l'école qui se développe sur la commune de Saint-Pargoire avec des écoliers apprentis musiciens (18 pour l'année scolaire 2019-2020) et la complicité de professeurs de cuivres et de percussions de l'école.

D'autres ensembles se forment au cours de l'année scolaire dans le cadre de projets artistiques et pédagogiques, notamment avec des artistes invités.

Zoom sur le Chœur d'enseignants

Début 2019, dans le cadre de son nouveau projet d'établissement et du contrat généralisé d'éducation artistique et culturelle (CGEAC), l'école de musique intercommunale a créé un chœur d'enseignants. Il rassemble une fois par semaine les personnels de l'enfance, de la petite enfance et de l'éducation du territoire et au-delà. Objectif : renforcer le goût de la musique chez ceux qui sont en contact quotidien avec les enfants.

En 2020, une quinzaine de professeurs des écoles se réunissent sous la direction d'Ezaka Rakotondramanana, professeur de piano à l'école de musique intercommunale et Dumiste (détentrice du diplôme de musicien intervenant, DUMI).

En pratique : les répétitions se déroulent tous les lundis de 20h15 à 21h30, salle de répétitions de l'Harmonie, Chai de la gare à Gignac. Cotisation annuelle : 30€.

Avis aux amateurs : les nouveaux choristes sont les bienvenus même en cours d'année ! Aucune formation musicale préalable n'est demandée.

34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**